

## **Compte rendu du CDAS du 16 octobre 2023**

### **Etaient présents lors de ce CDAS :**

BIANCHINI Didier, président du CDAS

DESHAYES-SURCIN David, resp. moyen et stratégie

QUEYROU Laurent : correspondant social

LEPAGE Christophe (DDETSPP) : correspondant social

LACROIX Sabine, déléguée départementale de la Dordogne

MILET Tatiana, assistante sociale

### **Les représentants des personnels :**

LABROUSSE Sandrine, AUFRERE Nicolas (suppléant avec voix délibérative), BRELY Stéphane , SAVIGNAC Philippe pour Solidaires Finances Publiques

HEBRANT Cathy (titulaire) MACIEL Mathilde (suppléante), FO

DUVAL Christine (titulaire) POMIER Pascale (suppléante) CHARBONNIER Pacôme (expert), UNSA

DURAND Valérie (titulaire) JANSSENS Laurent (DOUANES)(expert), CGT

---

En préambule du CDAS, nomination de Solidaire Finances en tant que secrétaire adjoint pour ce CDAS puis lecture de la liminaire de Solidaires Finances Publiques.

Mr BIANCHINI souligne la pugnacité des OS pour l'action sociale.

Nous commençons la séance par l'approbation et adoption du PV du 29 juin 2023

### **Compte rendu d'activité 2022 de la Délégation :**

Mme LACROIX nous rappelle qu'elle n'était pas encore présente en 2022 en Dordogne, elle nous présente le compte rendu avec les chiffres recensés et transmis au Secrétariat Général (SG) à Paris. Nous rappelons que les PV de 2022 n'ont toujours pas été fournis malgré nos demandes répétées.

Là ce n'est plus comme dirait un certain livre « Mais où est donc passé Charlie » mais « où sont donc passés ces fameux PV...à la trappe ?? »

D'après Mr BIANCHINI ceux-ci seront fait à l'arrache, car situation de crise et d'urgence

en 2022 et cela serait imputable au fait qu'il n'y avait pas de délégué fixe pour notre département, pour rappel nous avons eu en intérim le Délégué de la Creuse au cours de l'année 2022.

Solidaires Finances souligne que cela obère les difficultés rencontrées en 2022, le Secrétariat Général (SG) ne pouvant pas voir les réalités du terrain et de ce fait prendre la mesure de ce qui se passe dans la Région. Mme LACROIX souligne que le SG a été informé par la réunion de ce jour.

### Compte rendu d'activité 2022 de l'assistante sociale Mme MILET Tatiana :

Nous demandons la raison de l'absence de permanences à Nontron et Ribérac, en effet nous remarquons sur le compte rendu papier que tous les autres sites sont nommés sauf ceux-ci.

Mme MILET nous informe qu'il s'agit d'une décision de sa hiérarchie de ne plus faire Nontron et Ribérac.

Elle nous informe également que les permanences sur Sarlat se font normalement le 1<sup>er</sup> jeudi du mois. Elle nous demande s'il n'y aurait pas une boîte mail pour envoyer l'info concernant ces permanences (sur rendez-vous).

Elle constate que quel que soit le site (Bergerac, Sarlat), elle n'a pas connaissance de demande express de rendez-vous.

Mme MILET nous informe que son planning est extrêmement chargé car elle a en gestion plusieurs Ministères (DDETSPP, Lycée agricole, Ministère de l'Intérieur (école nationale de Police), DDFIP). Son temps plein est divisé à 70 % pour la DDETSPP, Lycée, DDFIP et 30 % pour l'école de Police.

Solidaires Finances informe qu'une vacataire en fonction pour 1 mois n'a pas pu obtenir une aide financière, salaire non versé en totalité. Mme MILET nous répond qu'une aide est accordée pour les agents ayant un contrat de 3 mois minimum.

### Budget CAL 2022 :

Il existe un reliquat de 1918 € à utiliser, plusieurs propositions sont faites afin d'écouler ce reliquat :

- Prestations bien-être (massage amma-assis) : L'ensemble des OS n'est pas favorable à cette option et notre syndicat pose la question du caractère social de cette prestation.
- Soit un E-Cado pour les agents ayant un indice inférieur à 400, l'ensemble des OS n'est pas favorable à cette option
- Soit un E-Cado pour les agents partis en retraite ou ayant fait leur demande pour la fin d'année. Cela représenterait environ 41 personnes.

Mr BIANCHINI propose de s'engager cette somme pour les activités des retraités ce qui pourrait permettre d'utiliser plus de budget l'année prochaine.

Une proposition est faite d'engager ce reliquat sur une sortie cabaret : Marsac sur l'Isle, ou Bergerac ou Boulazac Isle Manoire

### CAL 2023 :

Arbre de Noël : celui-ci aura lieu le 13 décembre 2023 à 14h30 au cabaret « Chez Oliv » .

L'application MICADOS a été bien utilisée, 147 E-Cados et 55 jouets concernant 202 enfants de – de 14 ans.

274 participants seront concernés par le spectacle/goûter/vin d'honneur.

Mme LACROIX va envoyer un mail à tous les agents pour savoir combien seraient susceptibles de venir.

84 enfants ne sont pas inscrits au spectacle, la déléguée précise avoir eu des demandes d'agents qui auraient aimé que le spectacle se passe dans le sud du département.

Notre collègue des Douanes, Mr JANSSENS Laurent se propose pour jouer le Père Noël

### Sorties actifs et retraités :

Pour les retraités le budget utilisé est de 805 € (41 retraités en ont bénéficié et 2 extérieurs qui ont payés leurs parts en intégralité)

Pour les actifs

- visite du Château de Castelnaud et Jardins de Marqueyssac
- Accrobranche

### Restauration :

Forte baisse au RIA de Périgueux en Août avec fermeture pendant une semaine du RIA.

Soucis avec API : la personne en charge de la caisse a des problèmes de santé, son poste n'est plus adapté .

Pour le moment c'est un membre du personnel d'API qui est détaché à la caisse.

Afin de libérer cette personne, une proposition d'emploi est ouverte pour 2h/jour avis aux candidatures !

**Loi EGALIM** : 25,78 % d'approvisionnement BIO, 14,83 % bio régional

**Pour Sarlat** : taux de satisfaction pour le restaurant « Le Bistrot », entre 10 et 18 convives par jour, prix du repas satisfaisant.

**Pour Bergerac** : pas de nouvelle

Mme LACROIX propose de faire un sondage avec tous les agents du site de Bergerac. Mr BIANCHINI indique que l'on peut élaborer un questionnaire en groupe de travail à destination des agents du site de Bergerac.

### Présentation de la réforme de la protection sociale complémentaire :

Mr BIANCHINI nous indique qu'un appel d'offre a été lancé par le Secrétariat Général, mais la MGFIP est embarrassée car juge et parti dans cette appel d'offre. Une actualisation des échanges entre le Directeur et les Présidents des CNAS a eu lieu.

Appel à candidature en janvier 2024.

Le contrat sera obligatoire pour les actifs (prise en charge à hauteur de 50 % par l'employeur.

Le niveau de prestation sera l'équivalent du niveau 2 de la MGFIP et concernera la branche prévoyance, santé, retraite et dépendance.

Un accord de principe avec les OS au point de vu national a été fait concernant la branche Prévoyance / santé.

Pas d'information complémentaire pour le moment, un ultime tour de table avec les OS est prévu le 20 octobre 2023.

Sur le volet « Santé », c'est un nouveau contrat qui serait proposé et qui ferait tombé les autres contrats : exemple : quelqu'un qui a un niveau 3 actuellement aura un contrat de niveau 2 et devra de ce fait surcotisé s'il veut continuer à bénéficier des avantages antérieurs.

La prise en charge de 50 % se fait uniquement sur le niveau 2 et ne tient pas compte de la surcotisation. Cela sera obligatoire pour les actifs de la fonction publiques (mais pas pour les retraités).

Solidaires se pose la question sur l'offre à l'attention d'un agent de catégorie C, le montant de la cotisation ne sera t-il pas trop élevé selon l'indice ? Cela ne va t-il pas créé une inégalité entre les agents ?

Sur le principe, il nous est indiqué qu'il s'agit d'une avancée sociale en raison de la prise en charge de 50 %.

Concernant les retraités ceux-ci auront accès à un contrat à titre facultatif et garanti au niveau de la cotisation plafonnée.

### EPAF :

Cette année, les réservations se font directement sur le site EPAF, un versement de 30 % se fait au moment de la réservation

Les ventes des résidences EPAF ont continué, il reste actuellement 7 résidences sur les 30 que EPAF possédait

### Aide à la Parentalité :

Les chèques sport / finances concernent les 12 à 17 ans révolus, mais voir avec les clubs de sports si ceux-ci les acceptent.



Section de  
Dordogne



Chèques familles / finances : Les retraités en sont exclus depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Observation :**

Depuis le 18 septembre 2023, la déléguée de l'action sociale a intégré le bâtiment A.

Vos représentants Solidaires

Sandrine LABROUSSE

Nicolas AUFRERE

Philippe SAVIGNAC

Stéphane BRELY



Section de  
Dordogne

